Le pied des dunes se boise et perd progressivement tout intérêt écologique. Cette situation avait déjà été signalée en 1997 par Vincent Boullet du Conservatoire National Botanique de Bailleul qui proposait de « rajeunir » cette partie en recréant des dépressions (probablement comblées par des dépôts issus de l'exploitation des galets). Nous le mentionnions à l'époque dans un courrier au préfet.
L'arrêté autoriserait l'exploitation pour une durée de 30 ans. Qui peut prédire le profil du rivage à cet endroit dans 10 ans. Mais un arrêté complémentaire « d'occupation temporaire » du DPM devrait être signé tous les 5 ans, ce qui laisse la possibilité d'évaluer la situation et d'ajuster l'exploitation.

Ce que défend Picardie Nature

Une autorisation temporaire d'occupation du DPM sur une période courte, renouvelable.
Une véritable mesure compensatoire eu égard à à la perturbation de la dynamique géologique et biologique du site. A titre d'illustration l'exploitation empêche l'implantation du chou-marin (Crambe maritima) sur le dernier cordon de galets.
Cette mesure compensatoire pourrait être la suivante : suivi écologique et gestion du site avec réalisation de travaux de restauration.

Il ne s'agit pas de mettre la nature sous cloche par un arrêté de protection de biotope, outil réglementaire adapté dans le contexte de la négociation en 1997, mais de comprendre et faire comprendre les enjeux patrimoniaux et l'aspect dynamique du site qui mérite des mesures de préservation et de valorisation.

Picardie nature garde bon espoir de faire partager la stratégie qui l'avait conduit à s'opposer à l'exploitation quasi complète du site en 1997, malgré un contexte politique défavorable à l'époque. En tout cas l'écoute que l'on nous a accordé sur ce dossier, ces derniers jours, nous permet d'être optimiste.



La préservation du coteau Pseautier à Chartèves (Aisne)

par Yves Maquinghen

Picardie Nature a adressé un courrier cet été aux Présidents du Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne au sujet du coteau de Chartèves :

Messieurs les Présidents,

Le coteau de Pseautier, situé sur la commune de Chartèves, constitue actuellement la plus précieuse pelouse calcicole de la vallée de la Marne et représente, de plus, le dernier coteau calcaire naturel de la Marne en région Picardie. Sa valeur patrimoniale est reconnue de tous. Or, comme vous le savez, cet espace, classé en A.O.C., devrait être prochainement profondément transformé par une mise en culture viticole.

Depuis 1995, des actions engagées à l'initiative de l'association Chartèves environnement ont retardé cette mise en culture du coteau. Sans nier les efforts entrepris par les parties prenantes et qui ont abouti à la création de la première réserve naturelle volontaire en zone AOC, notre association ne peut rester inactive devant le risque d'atteinte à la biodiversité inhérent à la procédure de remembrement en cours.
Même si le périmètre de l'actuelle réserve naturelle a été déterminé pour protéger la zone de plus grand intérêt floristique, certaines stations d'espèces rares et légalement protégées s'y situent en dehors.
Par ailleurs le Conservatoire Botanique National a exprimé, il y a quelques mois, des doutes quant au maintien de la biodiversité au regard des limites de cette réserve naturelle et de l'activité de viticulture.

Le Conseil Scientifique Régional pour le Patrimoine Naturel a également rendu, le 22 juin 2006, un avis défavorable sur le périmètre de la réserve naturelle soulignant que celle-ci ne permettait pas une protection effective et intégrale des espèces légalement protégées.

Ces pelouses calcicoles, foyers de biodiversités vivement défendus dans le cadre du Grenelle de l'environnement, participent à la notoriété du paysage des régions de Champagne et sont un atout incontestable dans le projet de classement mondial de l'UNESCO des paysages viticoles

de Champagne. Il serait alors inacceptable de porter atteinte à cette richesse biologique au profit d'une production intensive de vin de Champagne.

Nous pensons qu'une amélioration du projet initial est non seulement possible mais également fortement souhaitable compte tenu du niveau de valeur patrimoniale qu'a atteint aujourd'hui cet espace naturel.

Nous serons prêts à contribuer à la promotion d'une viticulture ayant su respecter les plus beaux fleurons du patrimoine naturel régional. A contrario, si cela s'avérait malheureusement nécessaire, nous n'hésiterions pas avec l'appui d'autres associations régionales et nationales, à citer la responsabilité de l'A.O.C. Champagne dans la destruction du patrimoine naturel. D'autant que le contexte, avec une baisse des ventes A.O.C. de 23% depuis de début de l'année, rend difficilement compréhensible l'extension du vignoble sur les sites d'intérêts écologiques majeurs.

Votre structure est certainement la seule, aujourd'hui, à pouvoir décider de concilier la préservation durable des caractéristiques écologiques du site et une mise en culture partielle de celui-ci. Votre position est déterminante. Aussi avons-nous l'honneur de vous demander si le CIVC est disposé :

à augmenter de façon significative et pertinente la surface de coteau en réserve naturelle ;

à adopter des méthodes culturales proches ou répondant aux critères de l'agriculture biologique ;

à engager avec notre association et les différentes structures régionales intéressées (institutions, associations ...) une réflexion visant à définir des engagements de la profession à ce que l'extension de l'AOC épargne les zones naturelles les plus riches en privilégiant les implantations de nouvelles vignes dans les secteurs et parcelles de moindre sensibilité écologique.

Bilan des prospections 2009 des chauves-souris dans les églises de la vallée de l'Aisne

Par Sébastien Maillier

Pour améliorer les connaissances sur les différentes espèces de chauves-souris en Picardie, Cassandre Bompay, stagiaire à Picardie Nature a recherché cet été des colonies de mise bas dans les clochers sur une cinquantaine de communes de la vallée de l'Aisne.

L'objectif de ce stage était de combler un manque flagrant de données sur les espèces de chauve-souris picardes en période estivale. En effet, les femelles se regroupent en colonies entre avril et septembre pour mettre bas et élever leur unique petit dans des lieux qui leur sont favorables. Nombre d'espèces vont ainsi rechercher des endroits chauds et abrités. Les combles d'église peuvent parfois leur apporter ces conditions optimales lorsque l'accès est possible. Ainsi, ces recherches, avec l'autorisation de 42 communes, ont permis de faire quelques découvertes intéressantes :
25 combles d'église sur les 42 visités montrent des traces de présences de chiroptères (guano, cadavre, reste d'insectes). 2 églises accueillaient des individus isolés : 1 Oreillard (probablement un mâle) isolé dans un clocher, 2 adultes et un jeune de Petit rhinolophe dans d'autres combles d'église. 1 église accueillait une colonie de mise bas de Petits rhinolophes (30 individus).



Crédit photo : Jean-Luc HERCENT